

**RESISTENCIA AL FUEGO PARA ELEMENTOS DE CONSTRUCCION****RENOVACIÓN nº 99/1  
DEL PROCESO VERBAL Nº 94 - V - 044****CONCERNIENTE: Mampara tipo STYLE-LINE Variant 82 mm****PRINCIPAL: MAARS BV  
NEWTONWEG 1  
POSTBUS 1000  
NL 3840 BA HARDERWIJK****Duración de validéz: hasta el 28 de enero de 2004**

**RÉSISTANCE au FEU des ÉLÉMENTS de CONSTRUCTION***Selon arrêté du 21 avril 1983 du Ministère de l'Intérieur***PROCÈS-VERBAL de CLASSEMENT n° 94 - V - 044**

**CONCERNANT** : Cloison du type "STYLE-LINE Variant 82 mm"

**DEMANDEUR** : **MAARS PRODUKTIE B.V.**  
Newtonweg 1  
Postbus 1000  
NL - 3840 BA HARDERWIJK

**DURÉE de VALIDITÉ** : 28 JANVIER 1999.

**STATION D'ESSAIS  
CTICM**



STATION D'ESSAIS  
CTICM

Laboratoire agréé par  
 • le Ministère de l'Intérieur  
 (arrêté du 5.2.1979 modifié par arrêté du 24.4.1973)  
 • le Secrétaire d'Etat à la Mer  
 (décision du 25.8.1976)  
 • l'Assemblée Plénière des Sociétés  
 d'Assurances (Dommages) (APSAD)



Centre  
Technique  
Industriel  
de la  
Construction  
Métallique

## RÉSISTANCE au FEU des ÉLÉMENTS de CONSTRUCTION

Selon arrêté du 21 avril 1983 du Ministère de l'Intérieur

### PROCÈS-VERBAL de CLASSEMENT n° 94 - V - 044

CONCERNANT : Cloison du type "STYLE-LINE Variant 82 mm"

DEMANDEUR : **MAARS PRODUKTIE B.V.**  
 Newtonweg 1  
 Postbus 1000  
 NL - 3840 BA HARDERWIJK

RAPPORT(S) de RÉFÉRENCE : 94 - V - 044

Des extensions de classements peuvent se rapporter au présent procès-verbal. Elles ne sont cumulables entre-elles qu'après avis du Laboratoire.

DURÉE de VALIDITÉ : Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au : 28 JANVIER 1999.

Ce procès-verbal de classement comporte 9 pages.  
 Seule sa reproduction intégrale permet une exploitation normale des résultats.



## 1 - DESCRIPTION SOMMAIRE ET MISE EN OEUVRE DE L'ÉLÉMENT TESTÉ

### 1.1 GÉNÉRALITÉS

La cloison était constituée d'une ossature métallique, de deux parements plâtre et d'une âme isolante.

Cette ossature était composée d'un montant métallique vertical et de profils en acier, horizontaux, supérieur et inférieur, formant la périphérie, dans laquelle étaient montés sur pièces coulissantes, quatre poteaux verticaux.

. Cloison assujettie sur 3 côtés

. Dimensions : 2975 x 3000 x 82 mm (l x h x e)

### 1.2 RÉFÉRENCES

Référence : Cloison du type "STYLE-LINE Variant 82 mm"

Provenance : MAARS PRODUKTIE B.V.  
Newtonweg 1  
Postbus 1000  
NL-3840 BA HARDERWIJK

### 1.3 DESCRIPTION SOMMAIRE

L'élément se compose: - D'une ossature métallique.  
- De deux parements plâtre  
- D'isolant en laine de roche.

\* Pour l'ensemble de la description, il y a lieu de se reporter aux planches n° 1 à 4, pages 6 à 9.

#### 1.3.1 Ossature périphérique

L'ossature était composée d'une lisse haute et d'une lisse basse, d'un profil mural, et de quatre montants verticaux.

Les lisses haute, de dimensions hors-tout 82 x 47 mm et basse, de dimensions hors-tout 82 x 56 mm, étaient réalisées en profilé acier en forme de "U", dans lesquelles venaient s'appliquer, en fond de profil, deux bandes de plâtre d'épaisseur 12.5 mm. Ces lisses étaient fixées au cadre béton par vis 3 x 45 mm au pas de 500 mm, avec interposition entre la lisse et le béton de deux bandes de mousse adhésive de section 6 x 9 mm.

Le profil mural en acier électrozinguée, en forme de "C" était fixé au cadre béton par vissage au pas de 500 mm.

Procès-verbal de classement n° 94-V-044

Les montants de rive étaient réalisés en profil acier en forme de "C", de dimensions hors-tout 55 x 35 mm, sur lesquels venaient se fixer les parements. Les poteaux intermédiaires étaient réalisés en profilé acier identique aux profils de rive, et montés fixés sur pièces coulissantes dans les lisses haute et basse.

Les montants verticaux étaient repris sur toute leur hauteur par des traverses intermédiaires horizontales en profil acier, identique aux poteaux intermédiaires.

Ces traverses intermédiaires étaient disposées au pas de 600 mm entre les 3 poteaux intermédiaires espacés de 1200 mm.

Entre les 2 poteaux espacés de 600 mm, les traverses étaient disposées respectivement à 1000 mm, 2200 mm, et 2800 mm du bas de la cloison.

Sur les montants verticaux était ménagé un jeu en partie supérieure d'environ 15 mm. Sur les traverses intermédiaires était ménagé un jeu d'environ 10 mm de part et d'autre de la traverse, grâce au doigt de coulissement.

### 1.3.2 Isolation

L'isolation de la cloison était assurée par des panneaux de laine de roche ROCKWOOL 211, d'épaisseur 40 mm, de dimensions 600 x 1200 mm, et de masse volumique 45 kg/m<sup>3</sup>, positionnés entre les poteaux et les traverses horizontales. Dans la lisse basse était précédemment positionnée une bande de laine de roche maintenue par clip en acier.

### 1.3.3 Parements

Les parements étaient réalisés en plaques de plâtre spécial feu, d'épaisseur 12.5 mm, de dimensions : 2 x (1185 x 3000 mm) + (600 x 3000 mm) (l x h). (Fab. KNAUF). Ces plaques de plâtre étaient revêtues d'un revêtement DURAFORT 2000 (Fournisseur BN INTERNATIONAL B.V.).

La fixation des plaques était opérée par mise en place des plaques dans les lisses haute et basse, puis par adjonction d'un profil oméga à la jointure des plaques, fixé par vissage au pas de 250 mm, sur les poteaux intermédiaires.

Sur les omégas, venait en applique un jonc P.V.C. de finition.

Le recouvrement des panneaux par les lisses supérieure et inférieure était d'environ 2 cm.

#### **NOTA :**

La finition du bord libre était réalisée par collage sur l'ébrasement du cadre béton d'une bande de laine de roche d'épaisseur 30 mm (120 kg/m<sup>3</sup>).

Procès-verbal de classement n° 94-V-044

## 2 - REPRÉSENTATIVITE DE L'ÉLÉMENT

Par ces matériaux issus de fabrication courante, par son montage in situ, l'élément mis en oeuvre dans les conditions observées par le Laboratoire peut être considéré comme représentatif de la réalisation courante. Il donne lieu à la délivrance d'un procès-verbal confirmé.

## 3 - CLASSEMENT DE RÉSISTANCE AU FEU

<p>PARE-FLAMMES DE DEGRE : TROIS QUARTS D'HEURE (3/4 h) COUPE-FEU DE DEGRE : UNE DEMI-HEURE (1/2 h)</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 4 - CONDITIONS DE VALIDITÉ DES CLASSEMENTS DE RÉSISTANCE AU FEU

### 4.1 À LA FABRICATION ET À LA MISE EN OEUVRE

L'élément et son montage doivent être conformes à la description détaillée figurant dans le rapport de référence.

La maçonnerie doit être de degré coupe-feu et pare-flammes au minimum équivalent aux degrés de classement de l'élément.

En cas de contestation sur l'élément faisant l'objet du présent procès-verbal, le rapport d'essai pourra être demandé à son propriétaire, sans obligation de cession du document.

### 4.2 SENS DU FEU

La cloison était symétrique recto/verso.

- Sens du feu : INDIFFÉRENT.

### 4.3 DOMAINE DE VALIDITÉ

Pour conserver la validité des classements, les extensions dimensionnelles ou modifications de réalisation ne peuvent être faites qu'en application des indications des Annexes de l'Arrêté du 21 avril 1983, des aménagements admissibles sur les cloisons approuvés par le CECMI, ou conformément à des extensions formulées par le Laboratoire d'Essais au feu.

Conformément à l'Annexe III de l'Arrêté du 21 avril 1983, article 11, les classements obtenus sur cette cloison, assujettie sur trois côtés, sont valables pour des cloisons de longueur infinie, et de hauteur maximale égale à 3 mètres.

Procès-verbal de classement n° 94-V-044

#### 4.4 DURÉE DE VALIDITÉ DES CLASSEMENTS DE RÉSISTANCE AU FEU

Ce procès-verbal est valable 5 ans à dater de la réalisation de l'essai, soit jusqu'au :

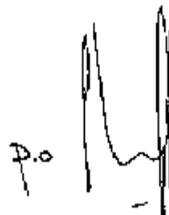
VINGT HUIT JANVIER MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF

Passé cette date, ce procès-verbal n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une reconduction délivrée par la Station d'Essais du CTICM.

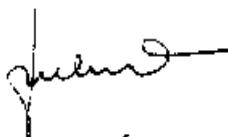
Fait à Maizières-lès-Metz.  
Le 7 mars 1994.



P. Olivier WILLAY.  
Chargé d'Essais



J. IRON.  
Responsable  
"Contrôles, Essais"

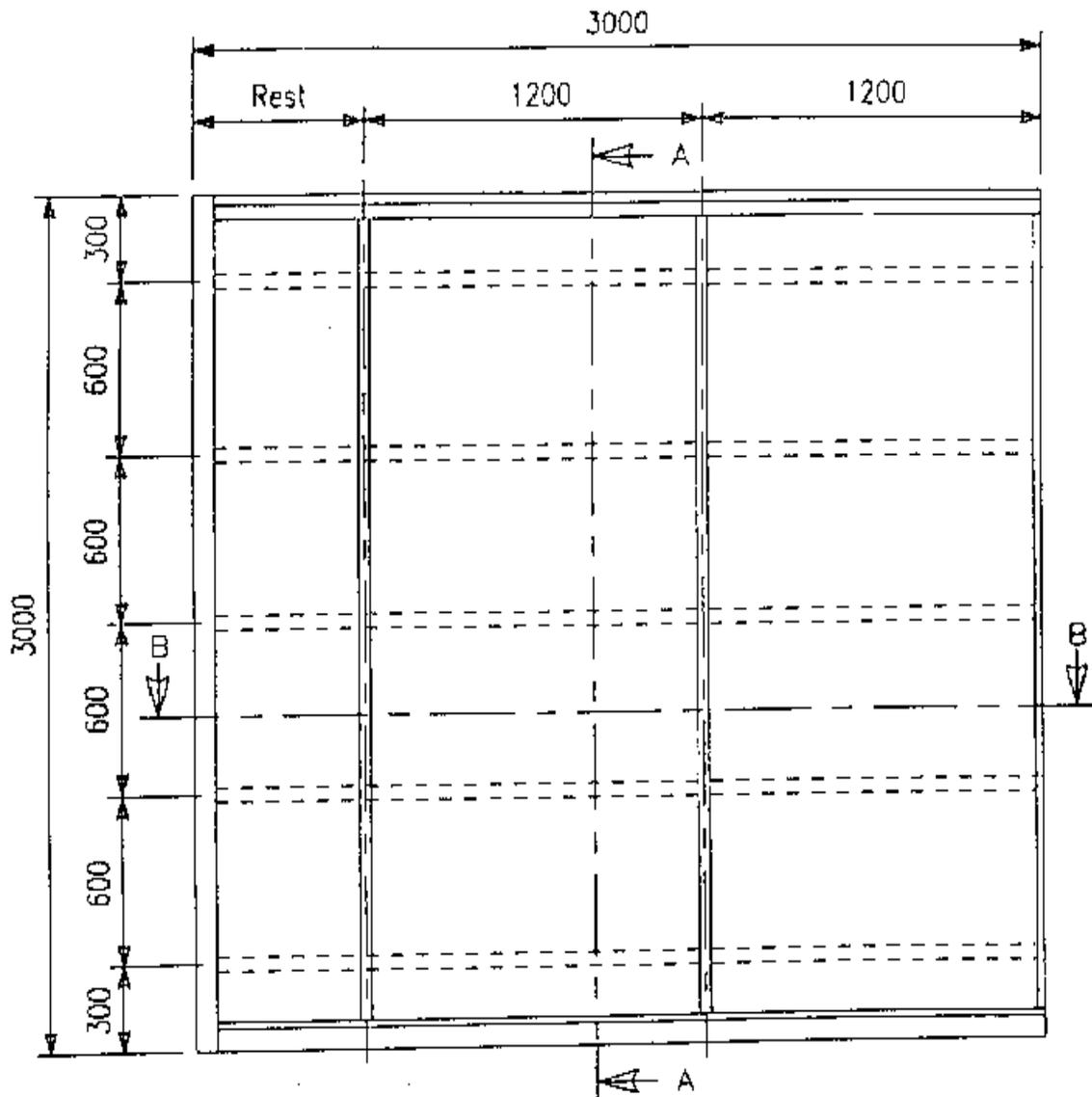


O. FRÉCHET.  
Chef de la Station d'Essais

Le classement indiqué ne préjuge pas de la conformité des éléments de construction commercialisés aux échantillons soumis aux essais et ne saurait en aucun cas être considéré comme un certificat de qualification tel que défini par la loi du 10 janvier 1978.

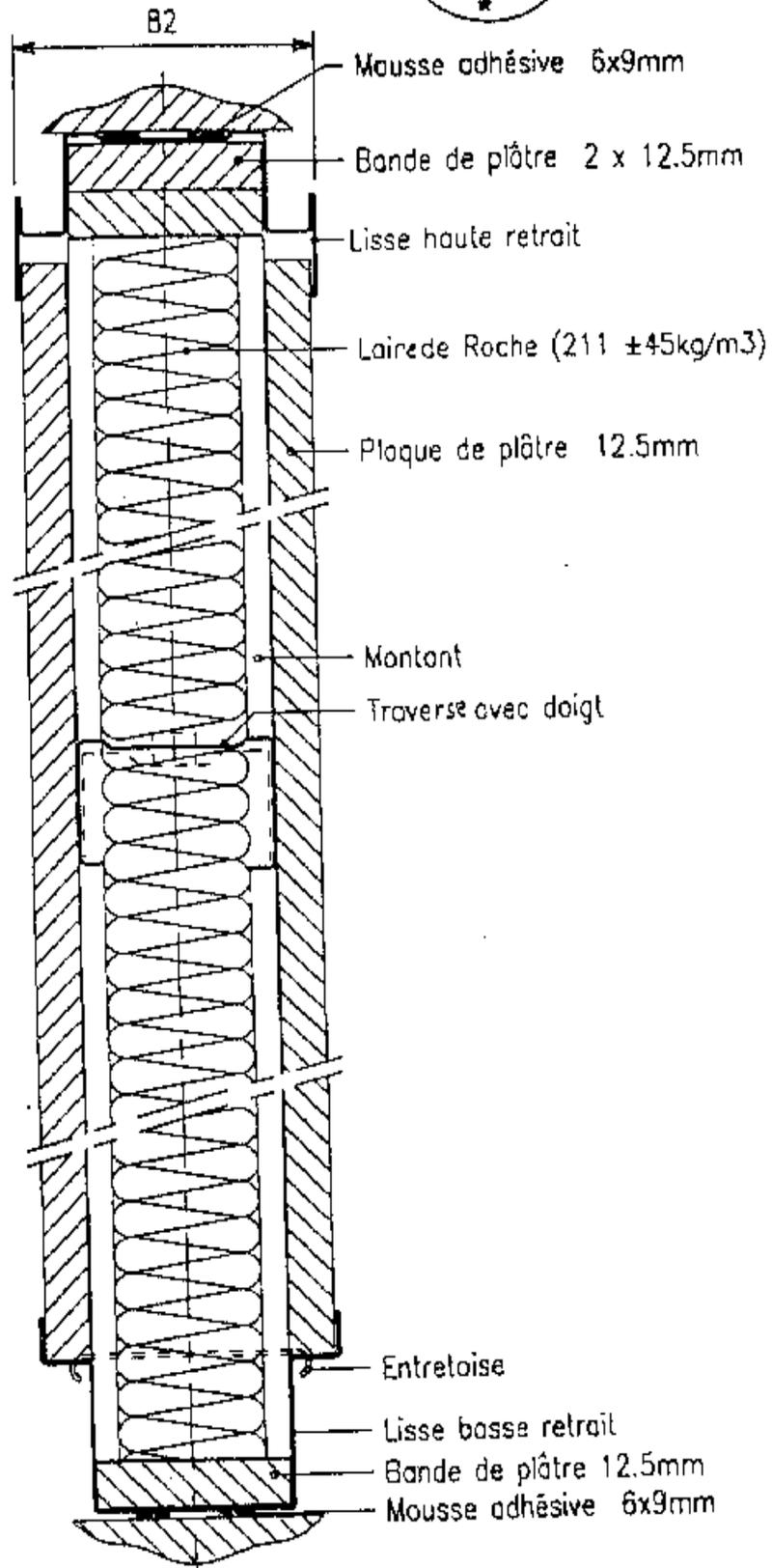
Cette conformité peut être attestée par les certificats de qualification reconnus par le Ministère de l'Industrie.

Procès-verbal de classement n° 94-V-044



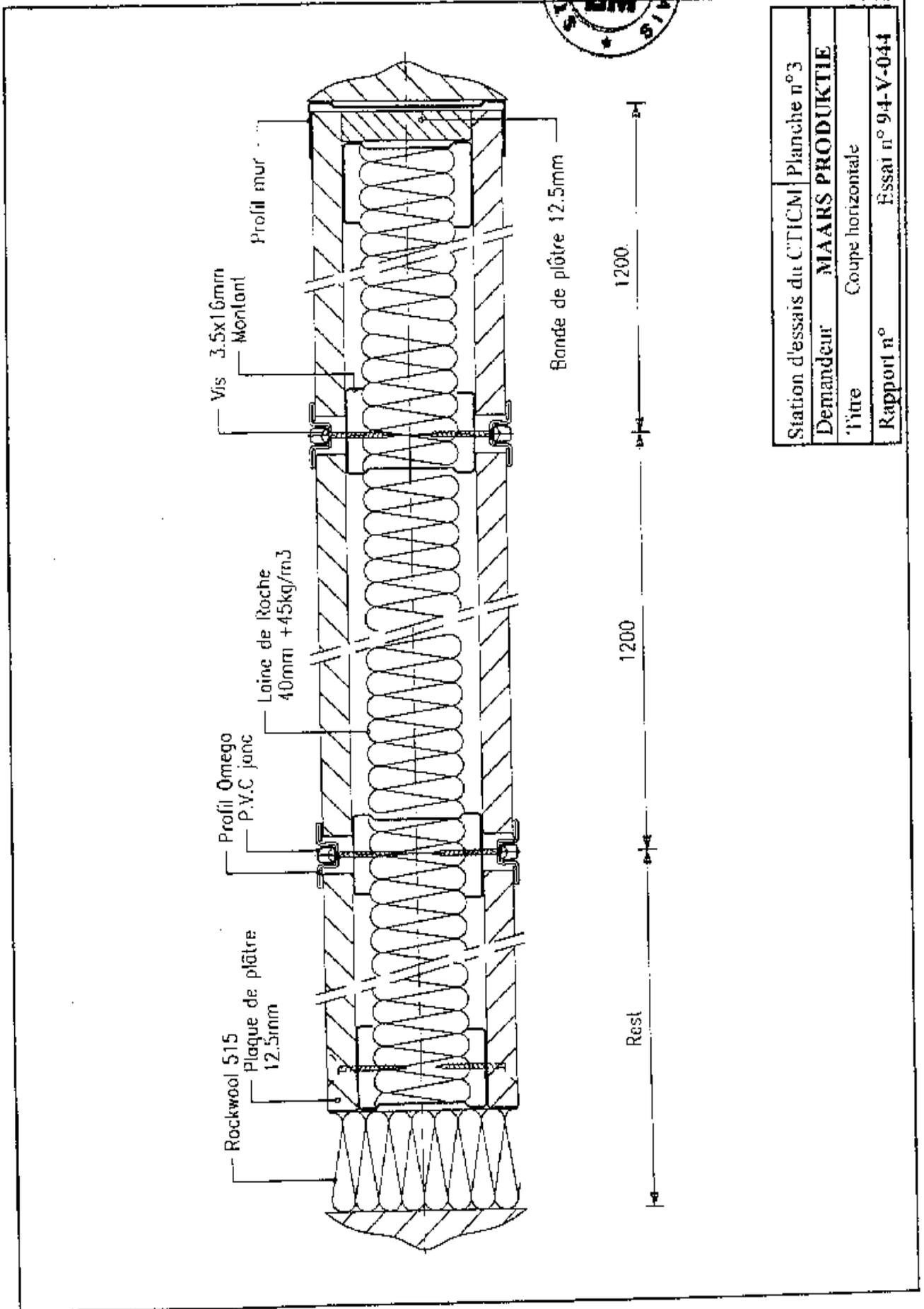
Station d'essais du CTICM	Planche n° 1
Demandeur	MAARS PRODUKTIE
Titre	Vue d'ensemble
Rapport n°	Essai n° 94-V-044

Procès-verbal de classement n° 94-V-044



Station d'essais du CTICM	Planche n°2
Demandeur	MAARS PRODUKTIE
Titre	Coupe verticale
Rapport n°	Essai n° 94-V-044

Procès-verbal de classement n° 94-V-044



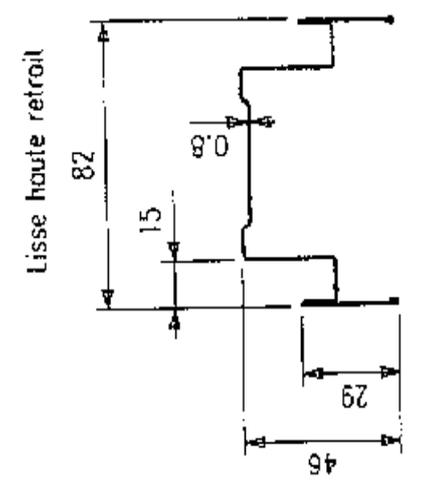
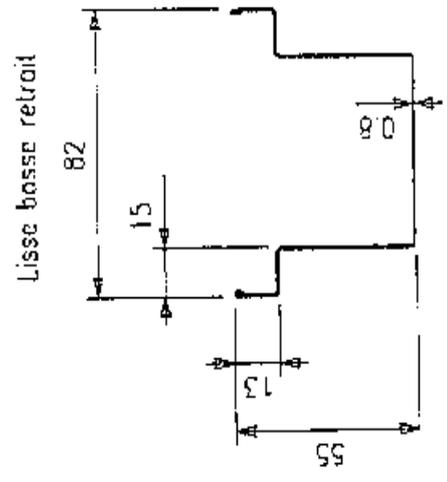
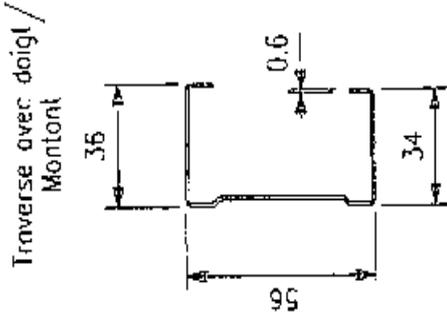
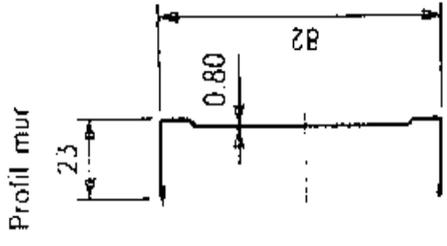
Station d'essais du C.T.I.C.M. | Planche n°3

Demandeur | **MAARS PRODUKTIE**

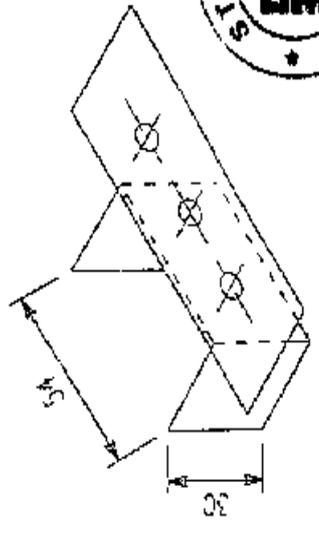
Titre | Coupe horizontale

Rapport n° | Essai n° 94-V-044

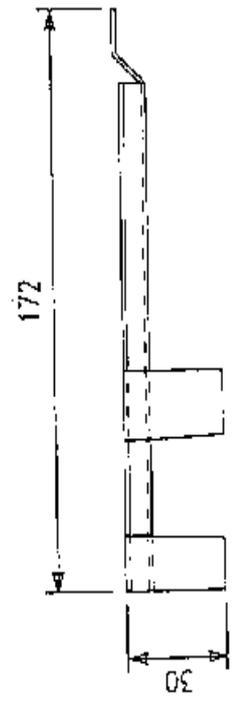
Procès-verbal de classement n° 94-V-044



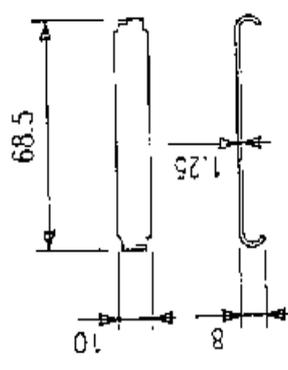
Enquerre montant



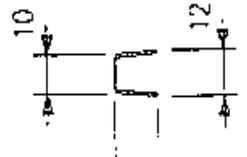
Doigt



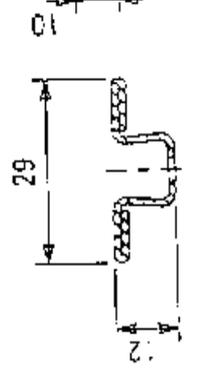
Entretoise



P.V.C Jone



Profil omega



Station d'essais du CTICM	Planche n° 4
Demandeur	MAARS PRODUKTIE
Titre	Détails des profilés et accessoires
Rapport n°	Essai n° 94-V-044